



Annulation de livraison chez déméco

Par **grondin**, le **29/03/2008** à **11:38**

bonjournnous avons fait appel à déméco réunion tessiot bourges en aout 2007, au mois d'octobre 2007 le 25 au matin ils nous font savoir que la livraison du container est prévue pour le 26 nérac lot et garonne). nous faisons la remarque qu'il y a une voiture à l'intérieur et si il y a été prévue un moyen pour la sortir. réponse de damco le havre madame boisard : nous devons nous en charger? réponse par mail de notre part que nous n'avons pas de moyen de décharger la voiture que si le container est au sol. réponse de damco : il y a une taxe à payer? nous demandons un justificatif du montant et nous faisons la remarque que celle ci n'est pas sur notre contrat que nous avons payé entièrement notre déménagement de 6202€.

concertation avec la réunion: il demande d'annuler la livraison et de nous rapprocher des douanes madame fusils bordeaux. celle-ci nous fait savoir que la taxe doit être payée par SETT et qu'elle n'a aucun justificatif pour nous??? de plus que notre déménagement est dédouané sauf la voiture! nous demandons à damco de nous livrer nos effets personnels et de régler cette histoire de voiture ou de nous faire parvenir la facture de la taxe avec notre déménagement?nrésultat: rndéméco à voulu que nous changions la valeur du véhicule? trois mois après?rnil ont violé notre scellé et notre cadenas en inventant des dégâts sur les meubles? et livré nos meubles à limoge?rnil nous réclame plus de 5000€ et plus le garde meuble!!!rnotre avocat a pris la défense de déméco en acceptant leur condition de saisie du tribunal? nous l'avons révoqué ! nous sommes à la rue!rnQue pouvons nous faire ?rn rnmerci de nous répondre

me grondin